

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N° 16/226

portant désignation du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1 b) et 7.3,

Vu le Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL (Appendice des Statuts de l'Agence), tel qu'il a été modifié par la Commission permanente le 21 octobre 2008, et en particulier le paragraphe 1 de son article 5,

Vu le Règlement intérieur du Conseil de surveillance du Fonds de pension, et en particulier le paragraphe 1 de son article 3,

Vu la Mesure n° 16/223 du 4/11/2016 de la Commission permanente portant désignation des membres du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL, et en particulier son article 6,

Vu la Mesure n° 15/208 du 16/01/2015 de la Commission permanente relative à la désignation du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

Sur proposition du Conseil de surveillance du Fonds de pension,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

Article premier

M. Christophe BIGAND est désigné Président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL jusqu'à la fin de son mandat de membre du Conseil (31 août 2020).

Article 2

M. Dimitri SERFIOTIS est désigné Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL jusqu'à la fin de son mandat de membre du Conseil (31 août 2020).

Article 3

La présente Mesure remplace la Mesure de la Commission permanente n° 15/208 du 16/01/2015 et prend effet le jour de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 22/12/2016



Viktor DOVHAN
Président de la Commission permanente